

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
NÎMES



743632

Dénomination : 3G SANTE

n° de gestion : 2007B00079

n° d'identification : 493 791 875

n° de dépôt : A2011/003786

Date du dépôt : 10/05/2011

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 26/04/2011

3G SANTE

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2641 CHEMIN DE RUSSAN
30000 NIMES
493 791 875 RCS NIMES**

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2011

L'an deux mille onze,

Le vingt six avril,

A vingt heures,

Les associés de la société 3G SANTE, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, divisé en 100 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Hervé GARCIN, propriétaire de 60 parts sociales,
Monsieur Gilles GRASSET, propriétaire de 40 parts sociales,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hervé GARCIN, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- augmentation du capital de 1 000 €,
- Modification corrélative des statuts de la société,
- questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation,
- la copie des statuts,
- la feuille de présence,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Il est proposé aux associés de réaliser une augmentation en numéraires du capital social de 1 000 € (Mille euros), les associés apporteront respectivement :

- Monsieur Hervé GARCIN : 600 €
- Monsieur Gilles GRASSET : 400 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier ainsi qui suit les articles 7 et 8 des statuts

ARTICLE 7 - APPORTS

APPORTS EN NUMERAIRES

Il est apporté en numéraire :

M. GARCIN Hervé	1 800 euros
M. GRASSET Gilles	1 200 euros.

Soit au total la somme de 3 000 euros (Trois Mille Euros), déposée intégralement à un compte ouvert au nom de la société à la banque du CREDIT AGRICOLE de Nîmes-Halles, ainsi qu'en atteste un certificat de ladite banque.

RÉCAPITULATION DES APPORTS

Total des apports formant le capital social : 3 000 euros.

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 3000 euros.

Il est divisé en 300 parts de 10 euros chacune souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux dans la proportion de leurs apports respectifs, à savoir :

à M. GARCIN Hervé 180 parts

à M. GRASSET Gilles 120 parts

Total des parts formant le capital social : 300 parts.

Les soussignés déclarent expressément que ces parts sociales ont été réparties entre eux dans la proportion sus-indiquée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants associés.

Hervé GARCIN

Gilles GRASSET

Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES NIMES-EST

Le 10/05/2011 Bordereau n°2011/587 Case n°10

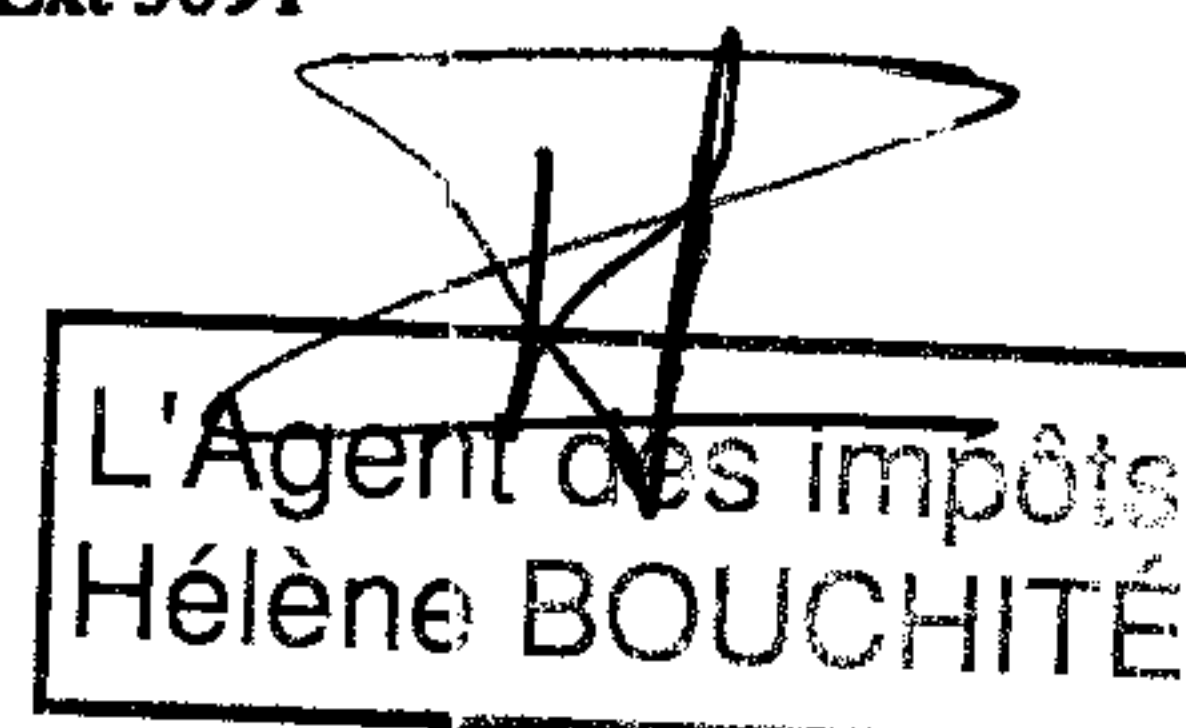
Ext 3091

Enregistrement : 375 € Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agent



3G SANTE

**SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 2641 CHEMIN DE RUSSAN
30000 NIMES
493 791 875 RCS NIMES**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 26 AVRIL 2011

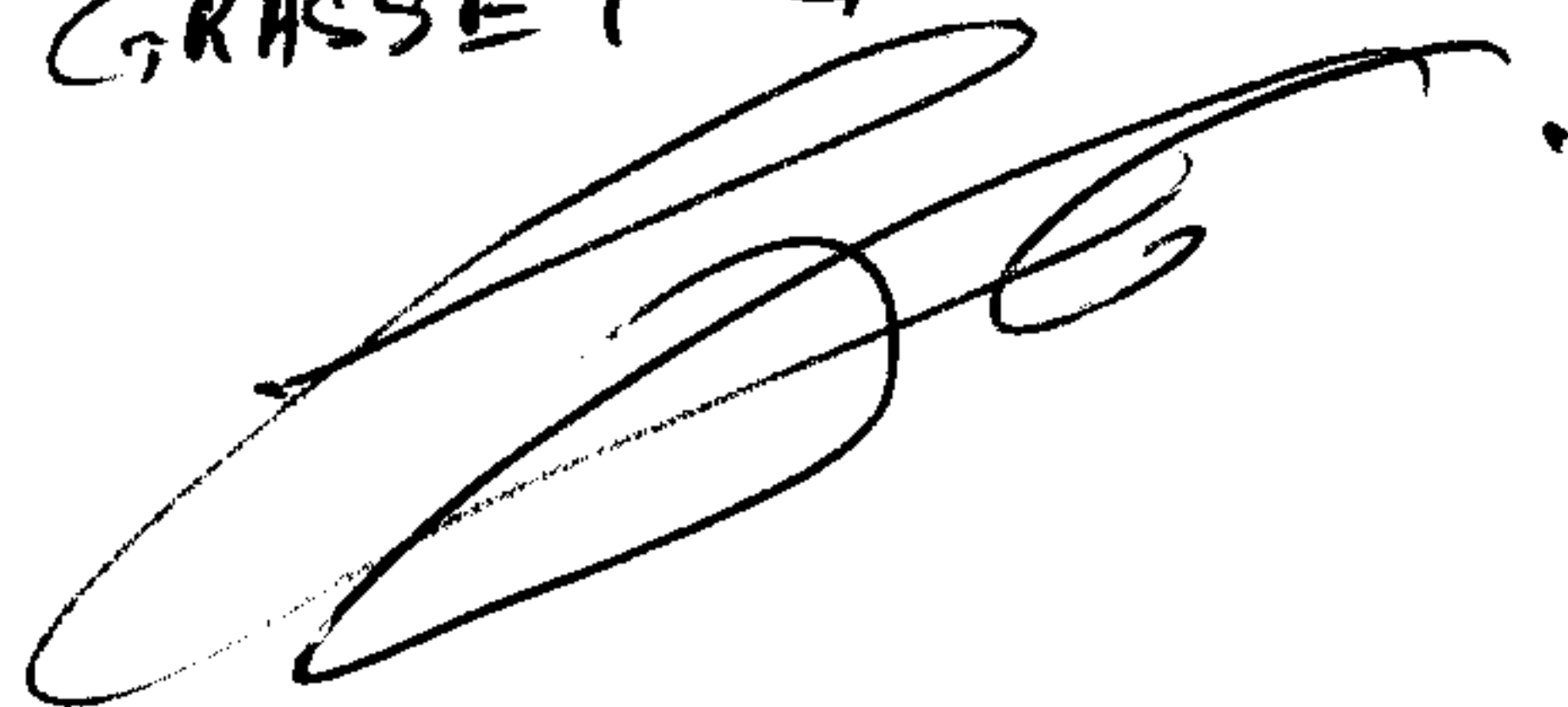
FEUILLE DE PRESENCE

N °	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. Hervé GARCIN 7, Rue Danielle Casanova, 75001 PARIS	60	60	
2	M. Gilles GRASSET 2641, Chemin de Russan, 30000 NIMES	40	40	
	Totaux =====	100	100	=====

Nombre d'associé(s) : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés
.0.. pouvoirs, arrêtée à...0.. associés présents ou représentés possédant ensemble
..... droits sociaux

Le président
GRASSET Gilles

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.